

Objet: EP AIRE DE CAMPING CAR AU BOURG - 2021_061

Séance du mardi 21 septembre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 14/09/2021

Présents : 14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés: Christelle CHAUVET

Absents:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 9180 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement de 2295€ à la commande des travaux,
- 2 ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du

23/09/2021
23/09/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

